



Le Groupe Ecocert s'affirme comme le centre de compétences de référence en France et à l'international, dans la reconnaissance des démarches de développement durable à la fois des produits biologiques, équitables, cœur de métier d'ECOCERT, et en système de management environnemental, cœur de métier d'ECOPASS (filiale d'Ecocert).

Vérification environnementale EMAS (RÈGLEMENT EUROPÉEN (CE) N° 1221/2009)

EMAS

Le règlement EMAS (Eco Management and Audit Scheme), également appelé Eco-Audit, est une norme européenne révisée en 2009. Il définit un système volontaire basé sur l'amélioration continue des performances environnementales. Le système préconisé est très voisin de celui défini par la norme internationale ISO 14001. Cependant la grande différence réside dans le fait que le règlement EMAS oblige l'entreprise qui s'y engage à publier une **déclaration environnementale qui doit être validée par un vérificateur indépendant**.

Le nouveau règlement EMAS (abrogeant celui de 2001) se veut plus facilement applicable, notamment en ce qui concerne les « petites organisations », qui peuvent, à leur demande, bénéficier de dérogations (notamment renouvellement de l'enregistrement tous les 4 ans et actualisation de la déclaration environnementale tous les 2 ans).

L'enregistrement EMAS

L'enregistrement EMAS est accordé après :

- réalisation d'un audit externe par un organisme de certification [accrédité par le Comité Français

d'accréditation (COFRAC) et agréé par le ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de la mer] qui vérifiera que toutes les étapes du SME ont été respectées,

- vérification de la déclaration environnementale par un vérificateur indépendant accrédité par le COFRAC, tel qu'ECOPASS.

Le demandeur adresse alors son dossier à l'ACFCI (Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie) qui examine la recevabilité administrative de la demande. L'ACFCI transmet le dossier au Comité EMAS qui prend la décision de l'enregistrement. Les coordonnées des entreprises enregistrées sont publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Notre expertise

Lors des audits de vérification EMAS, ECOPASS privilégie le pragmatisme grâce à notre expertise opérationnelle. Au-delà du constat relatif aux axes d'amélioration à apporter à votre système de management environnemental (SME), nos rapports d'audit mettent en relief les points forts de votre démarche, notamment via des **indicateurs de performance**.

PARTENAIRE DE VOTRE DEVELOPPEMENT DURABLE



Contact ECOCERT :

Karine MARTINS

Tél. : +33 (0)1 41 43 22 33 – Email : karine.martins@ecocert.com

www.ecocert.fr



Vérification environnementale EMAS (RÈGLEMENT (CE) N° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL)

Nos services

Réalisation d'audit de pré-certification (audit à blanc)

Le diagnostic de pré-certification a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise et l'efficacité de votre système de management avant l'audit de certification.

Le diagnostic d'audit interne et/ou de revue de direction

Le diagnostic d'audit interne ou de revue de direction a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise et l'efficacité d'un système de management lors d'un audit de suivi en accompagnant l'audit interne ou lors de la conduite de la revue de direction. Cette mission ne comprend aucun conseil, il ne s'agit que d'un constat d'efficacité au regard des exigences de la norme auditée.

Des actions de formation

ECOPASS propose des formations EMAS et ISO 14001 (audit interne, mise en place d'un SME, etc.).

Un réseau d'experts pour répondre à vos difficultés

Mutualisant les bonnes pratiques, notre équipe d'auditeurs, vérificateurs et d'experts reste à votre disposition pour vous aider.

La marque ECOCERT

Une légitimité acquise

ECOCERT est un acteur historique et engagé dans la certification biologique, devenu leader mondial de l'éco-certification. Sa filiale ECOPASS a été le premier organisme de certification spécialisé en environnement.

Une prestation en cohérence avec nos valeurs

Fidèle à ses valeurs, ECOPASS contribue au respect de l'environnement en accompagnant votre démarche de certification. La certification ISO 14001 par ECOPASS est destinée à valoriser votre Système de Management de l'Environnement.

Notre démarche éco-participative

Bilan carbone & compensation

Suite à notre Bilan Carbone, nous incitons notre CO²mmunauté à s'engager dans un programme de réduction des émissions de GES.

ECOPASS, ainsi que le Groupe Ecocert s'engage par ailleurs dans un programme de compensation carbone des émissions incompressibles.

Notre GREEN management

Nos relais Green Connection assurent la sensibilisation au sein des équipes et la mise en œuvre de notre reporting développement durable.

Fondation ECOCERT

La Fondation ECOCERT soutient des projets innovants visant à la protection de l'environnement, à l'amélioration des conditions sociales des populations ainsi qu'au maintien du patrimoine culturel.



Contact ECOCERT :

Karine MARTINS

Tél. : +33 (0)1 41 43 22 33 – Email : karine.martins@ecocert.com

www.ecocert.fr